

Edito spécial > Vote du budget 2023

Les chiffres sont têtus !

C'est ce qu'aime à nous dire le Vice-président aux Finances Jacques Coquelin et il a raison !

Au lendemain de la séance budgétaire de janvier, qui a suscité crispations et polémiques dans une période troublée pour notre pays, nous n'avons pas voulu réagir mais prendre le temps de la réflexion. Nous vous livrons simplement pourquoi nous avons estimé la *présentation* du budget insincère !

Tableau noir

Insincère car elle compare ce qui n'est pas comparable : Le tableau noir, de la page suivante, parle de lui-même.

A l'occasion du débat budgétaire, le 27 janvier dernier, il aurait été opportun que chaque Vice-Président en charge d'une commission fasse état des choix opérés par la majorité en cette période contrainte. Alors que chaque année on nous présentait des « rapports de performance » qui avaient le mérite, malgré l'absence d'indicateurs permettant une réelle évaluation, de rappeler les actions engagées.

Au lieu de ça ? Une présentation faite en 15 minutes ! Alors oui nous avons posé, commission par commission nos questions qui ont pu être jugées impertinentes mais qui sont restées, bien souvent, sans réponse sur le fond.

Les électeurs ont le droit de savoir, les élus le devoir de rendre compte.

Comment parler de confiance, un bulletin de vote c'est un pacte, pas un blanc-seing !

Alors avec la loyauté qui nous anime d'être au service de tous les manchois nous continuerons de dire, de proposer mais aussi de dénoncer, sans esprit partisan, afin de construire une collectivité qui fait de la solidarité et des Solidarités son aiguillon.

Vous le verrez, dès la session du 24 mars, que nous vous invitons à suivre, que la réalité politique et sociale va amener le débat et qu'il faudra faire des choix, notamment concernant les effets de bords des oubliés du Ségur.

Les citoyens s'éloignent de la politique, rendons-leur des comptes clairs qui parlent de leur quotidien et soyons aussi des élus éclairés pour voter des choses justes.

Karine Duval

Présidente du groupe



Bon à savoir...

Votre lettre numéro 3

Les séances s'enchaînent et nos lettres aussi ! Après les orientations budgétaires de début décembre, la session de fin janvier avait, comme sujet principal, le vote du budget primitif 2023. Nous avons eu confirmation des orientations présentées quelques semaines plus tôt. Et, il est clair que la majorité n'avait pas prévu un long débat et, surtout une longue présentation de ce budget. Pourtant se sont de centaines de millions d'euros dont il est question. Il s'agit surtout de notre argent à tous. Et il convenait d'interroger le Président et sa majorité, commission par commission, sur les choix politiques et budgétaires pour 2023.

Nous avons donc alimenté un débat de plus de 3 heures sur ce rendez-vous démocratique essentiel. Vous lirez, ci-contre, que nous avons ressenti le besoin de creuser un peu face à un document de communication parfaitement présenté.

Dans cette lettre, vous retrouverez l'intégralité de nos interventions.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

Nouveauté : comme la plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Youtube, nous allons placer un second QR-code envoyant directement à l'intervention en vidéo.



Le tableau noir

Leçon de calcul Comparaison budget 2022-2023

Fonctionnement 2022

incluant les imprévus

= 461 405 953 €

Investissement 2022

avec imprévus et remb dette

= 158 303 950 €

Budget total 2022

461 405 953

+ 158 303 950

= **619 709 903 €**

Fonctionnement 2023

495 990 383

+ 2 434 650 (imprévus)

= 498 425 033 €

Investissement 2023

143 101 035

+ 33 050 700 (remb dette)

+ 725 119 (imprévus)

= 176 876 854 €

Budget total 2023

498 425 650

+ 176 876 854

= **675 301 887 €**

Leçon de calcul Et le social entre 2022 et 2023

Dépenses action sociale 2022

268 700 000

+ 20 900 000 (pompiers)

= 289 600 000 €

Part dans le budget

289 600 000

/ 619 709 903

= **46,7 %**

Dépenses action sociale 2023

287 008 449

+ 21 342 874 (pompiers)

= 308 351 323

Part dans le budget

308 351 323

/ 675 301 887

= **45,7 %**

Conclusion : en comparant les chiffres calculés de la même manière d'une année sur l'autre, la part consacrée à l'action sociale dans le budget total du Département de la Manche est **EN BAISSSE !**

Intervention de Karine Duval

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



Placée à quelques jours de la fin du mois de janvier, cette séance plénière nous donne encore l'occasion de présenter publiquement des vœux. Alors, avec mes collègues du groupe, nous vous souhaitons, sincèrement cher.e.s collègues conseillers départementaux, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite... Cet exercice des vœux, qui peut, c'est vrai, paraître convenu, reste néanmoins une rare occasion d'offrir un regard positif, chaleureux, sur l'avenir à nos familles, à nos amis, à nos collègues de travail ou de mandat. Alors profitons-en, car, sans vouloir être pessimiste,

les raisons d'inquiétude sur l'avenir ne manquent pas. Et la responsabilité qui est la nôtre, cette responsabilité que les manchoises et les manchois de nos territoires nous ont confiée, peut paraître bien lourde lorsque l'on regarde en face les défis de notre monde en transition... Savoir qu'il nous revient de construire, ou non, ce monde vivable pour tous, ce monde qui ouvre un avenir de paix et de prospérité pour les générations montantes est, oui, une vraie responsabilité. D'ailleurs, nous pensions trouver, à l'ordre du jour de cette plénière, l'étude sur l'empreinte carbone de notre Département afin de pouvoir débattre sur le scénario dans lequel nous inscrivons notre territoire... Cela aurait permis de faire écho à notre demande exprimée lors de la plénière de décembre. Mais il faudra encore attendre ! Pourtant, ce choix sera notre boussole, au-dessus des autres décisions politiques, pour nous guider dans le chemin de la construction de cet avenir.

Nos vœux s'adressent également aux agents de notre collectivité. Partout dans le Département, ils mettent en œuvre concrètement les décisions prises ici. Ils sont à l'interface avec le public, avec celles et ceux qui sont en attente d'un service public local de qualité. Pour beaucoup d'entre eux, ils sont confrontés à des situations difficiles qui font appel à un engagement total, au-delà de ce que nous pouvons parfois imaginer. Ils œuvrent avec les moyens que la collectivité leur donne au travers des choix budgétaires arrêtés. Et, pour un certain nombre d'entre eux, il y a ce sentiment de frustration de ne pas pouvoir, faute de moyens, remplir parfaitement leur mission. Aujourd'hui, en cette plénière dédiée au budget, gardons à l'esprit que les décisions que nous prenons ici ont des conséquences humaines directes... auprès de nos agents, auprès de nos concitoyens.

Alors, au-delà des murs de cette assemblée, nous voulions présenter aux Manchoises et aux Manchois nos vœux de belle année 2023. Nombreux seront ceux qui devront s'accrocher pour affronter les difficultés actuelles, et nous pèserons de tout notre poids politique pour que le Conseil départemental, collectivité des solidarités et des quotidiens, soit là pour les protéger. Nous verrons, dans le débat budgétaire à venir, qu'il reste encore du chemin à parcourir... un long chemin... Nous verrons que les choix politiques que vous nous proposez dans les grands équilibres du budget sont sources d'inquiétudes pour nous.

Décidément, qu'il est difficile d'être positif ce matin... il est vrai que nous vivons dans un monde tellement rempli d'incertitudes qu'il est compliqué d'avoir des repères. Souvenez-vous, au moment des orientations budgétaires, nous étions, quasi-unaniment ici, vent debout contre le mal nommé « pacte de confiance » voulu par le gouvernement pour contraindre les dépenses des collectivités et, par là même, restreindre, une fois de plus, leur liberté. Bonne nouvelle, il semble que nous soyons libérés de cette obligation ! Avec l'inflation et les énormes interrogations sur le contexte politique et économique, qui peut savoir ce que seront les conséquences budgétaires pour cette année qui s'ouvre ?

Ici, pour cet exercice budgétaire, nous avons au moins innové sur la forme. Finis les projets de performance, finie la présentation austère... Le budget est mis en forme comme un outil de communication. C'est coloré, illustré, pédagogique... En réalité, on passe un peu d'un extrême à l'autre. Par exemple, les chiffres clés sont des éléments de communication. Nous aurions préféré des indicateurs permettant le pilotage. Les regroupements par commission créent aussi des présentations synthétiques faussées comme pour l'action sociale où sont ajoutées la participation au SDIS, les ressources humaines.

Je ne vais pas être longue sur le budget puisqu'enfin, et autre nouveauté, la logique est respectée et le vote du budget, au cœur du débat politique d'une collectivité, est maintenant en début de séance et non plus, relégué en fin de journée. Avec mes collègues, nous interviendrons donc sur chacun des sujets dans ce débat qui va suivre.

Je terminerai ce propos par un véritable sujet de préoccupation qui, tout en étant un débat national, aura, néanmoins, des conséquences directes pour notre collectivité, à la fois

Ordre du jour

- ACTION SOCIALE -

- | | |
|------|---|
| 1-01 | Commission Action sociale : subventions, participations et adhésions 2023 |
| 1-02 | Objectif d'évolution des dépenses 2023 des établissements sociaux et médico-sociaux |
| 1-03 | Projet de mandature 2022-2028 - Création d'un pack de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA pour les métiers de l'autonomie et renouvellement de |

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- | | |
|------|--|
| 2-01 | Commission Appui aux territoires : sub., participations et adhésions 2023 |
| 2-02 | Projet de mandature 2022-2028 - Politique territoriale 2022-2028 - Règlement financier relatif aux aides départementales attribuées |
| 2-03 | Stratégie Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 du Département de la Manche - Convention avec le comité d'organisation pour l'accueil du relais de la flamme olympique sur le territoire |

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- | | |
|------|--|
| 3-01 | Commission Nature et infrastructures : sub., participations et adhésions 2023 |
| 3-02 | Liaisons maritimes vers les Îles anglo-normandes - Bilan 2022 et avenir des lignes |
| 3-02 | Contrat public-privé - Contrat de partenariat de performance énergétique - Compte rendu annuel |
| 3-03 | Centres médico-sociaux de Cherbourg-en-Cotentin (La Hague) et d'Avranches - Travaux d'aménagement - Etudes faisabilité |
| 3-04 | Projet de mandature 2022-2028 - Mise en œuvre du projet de mandature "accélération du plan vélo" |

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- | | |
|------|---|
| 4-01 | Commission Attractivité et numérique : sub., participations et adhésions 2023 |
| 4-02 | Projet de mandature 2022-2028 - Politique Attractivité du territoire et tourisme - Subvention à l'agence d'attractivité en 2023 |

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

- | | |
|------|--|
| 5-01 | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 9 décembre 2022 |
| 5-02 | Budget primitif 2023 - Budget principal |
| 5-03 | Budget primitif 2023 - Budget annexe des sites et musées |
| 5-04 | Budget primitif 2023 - Autorisations de programmes et crédits de paiement |
| 5-05 | Commission Affaires générales : subventions, participations et adhésions 2023 |
| 5-06 | Evolution des postes et de l'organisation et état annuel des indemnités des conseillers départementaux |
| 5-07 | Projet de mandature 2022-2028 - Plan d'actions sur l'égalité professionnelle Femmes - Hommes 2023 - 2025 |

En bref

Vos élus engagés contre la réforme des retraites



Depuis le début du mouvement social, les élus du groupe sont mobilisés dans le cadre des actions organisées par les organisations syndicales. De plus, notre groupe est le seul à avoir abordé ce sujet au cours de la séance plénière du Conseil départemental (cf. l'intervention de Karine Duval page 3). A l'heure où nous écrivons cette lettre, la mobilisation se poursuit. Comptez sur vos élus pour être les relais du mouvement social. #64anscestoujoursnon

Rencontre le groupe « La gauche Normande »



Le samedi 25 février, nous avons organisé, à Cherbourg-en-Cotentin, une matinée d'échanges avec nos collègues élus du groupe « La Gauche Normande » du Conseil régional. Il s'agissait d'une première rencontre dans ce format. Elle a permis, en particulier, de flécher les dossiers communs et d'arrêter des méthodes de travail entre nos deux groupes.

Visite du Centre de Santé de Cherbourg-en-Cotentin



Depuis le début de notre mandat, nous nous exprimons régulièrement pour demander à ce que l'implication du Conseil départemental sur les enjeux de santé soit plus grande. Dans notre lettre de janvier, Karine Duval indiquait avoir invité le Président du Département à venir visiter le centre de santé de Cherbourg-en-Cotentin. Il a fait le déplacement le 13 février et a été accueilli par Benoît Arrivé, Maire et Ralph Lejamtel, Adjoint en charge du projet. Espérons que le Conseil départemental s'inspire de ces bonnes pratiques.

comme employeur et à la fois comme premier acteur des solidarités. C'est pourquoi, nous invitons les élus locaux que nous sommes, à nous opposer au report de l'âge légal de départ à la retraite. Ce projet est particulièrement pénalisant pour les femmes, les salariés les plus modestes, les métiers à haute pénibilité. Nombre de nos agents sont concernés. La pénibilité de certains métiers abîme les corps et/ou, font porter une très lourde charge psychologique, dans la fonction publique territoriale aussi, et nous refusons à ce titre de voir les agents de nos collectivités travailler plus longtemps et avoir besoin, entre autre, d'être reclassés.

Repousser l'âge de départ à la retraite aura aussi des conséquences pour la vie démocratique de notre pays et de nos territoires. En effet, un président d'association sur deux est actuellement à la retraite, cette mesure remettrait en cause le rôle essentiel que jouent les retraités en matière de cohésion sociale, à travers leur engagement dans les associations, les clubs sportifs et même dans nombre de nos conseils municipaux. Et nous le savons bien ici, alors que le Conseil départemental soutient nombre d'associations qui œuvrent dans nos territoires dans le champ de la solidarité, de la culture, du sport par exemple.

Cette réforme, tout comme celle de l'assurance chômage, aura nécessairement un impact, à terme, sur notre budget des solidarités notamment à travers le RSA.

Je ne développerai pas davantage, l'objet de mon propos n'est pas de remplacer, ici, le débat parlementaire. Pour autant je crois que nous avons, aussi, comme élus locaux, comme employeurs, à porter la voix de nos agents, à porter la voix de nos territoires, pour lesquels cette réforme, si elle est mise en œuvre, aura des conséquences néfastes directes. Nous ne pouvons rester indifférents. En tout cas, en ce qui concerne notre groupe, nous sommes fermement opposés à cette mesure.

En cette période de vœux, il ne nous reste plus qu'à nous souhaiter une belle journée de débats et d'exercice démocratique. Profitons pleinement de cette chance que nous avons de pouvoir conduire de riches débats politiques. Puisqu'il n'y a pas de vérité absolue, puisque personne n'a la certitude du lendemain, souhaitons que, de ce débat, naissent des décisions permettant à la fois de répondre au mieux aux attentes de notre population et à la fois de mieux préparer l'avenir. Gardons toujours à l'esprit que, qu'elles que soient les priorités politiques que nous exprimons, qu'elles que soient nos oppositions, notre objectif reste le même : être au service des Manchoises et des Manchois.

Texte



Vidéo



Rapport 5.02 > BUDGET PRINCIPAL 2023

27/01/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune > Commission actions sociales

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Le problème avec les outils de communication, c'est que, quand il n'y a plus de vernis, ça sonne creux ! Le document budgétaire que vous nous proposez aujourd'hui en est le parfait exemple.



Au niveau du budget primitif concernant la politique d'action sociale, vous préférez faire de l'affichage politique plutôt que de répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui comme pour demain et surtout de réaliser de manière ambitieuse les politiques qui nous sont confiées par la loi NOTRE, positionnant ainsi le conseil départemental comme le chef de file de l'action sociale et médico-sociale.

Affichage car vous présentez une pléthore de chiffres...

Cependant, comme le dit Alfred Sauvy : « Les chiffres sont des êtres fragiles qui, à force d'être torturés, finissent par avouer tout ce qu'on veut leur faire dire. »

Ainsi, vous indiquez que 55% du budget primitif sont consacrés aux politiques d'action sociale. Or, si nous reprenons les modes de calcul du précédent mandat, à l'heure où, par exemple, Philippe BAS était Président de cette assemblée, où il n'était pas intégré les dépenses consacrées au SDIS et aux ressources humaines, nous arrivons à un pourcentage moins glorieux, moins époustoufflant : 45,34%, largement en dessous des 50%....

Pour le cœur de compétences du conseil départemental, ça fait mal. Nous sommes loin du chiffre moyen, affiché par l'association des départements de France (ADF), de 60% du budget des Départements, qui sont consacrés à l'action sociale tout au long de la vie des citoyens.

Avec 379,8 millions d'euros, soit 60% du budget débattu, nous pourrions mener des politiques sociales et médico-sociales fortes pour mieux accompagner nos concitoyens, pour aider les initiatives des associations de nos territoires, pour mieux répondre à nos prérogatives et pour faire preuve d'innovation sociale.

Votre choix, dans ce budget, est tout autre...

Ce que vous faites aussi, et c'est une technique que nous constatons aussi depuis longtemps, c'est de maximiser les dépenses de fonctionnement... alors même que nous savons pertinemment que ces dépenses ne seront pas consommées cette année... Cela pose une vraie question de sincérité du budget !

Par exemple, au niveau de l'aide sociale à l'enfance, vous inscrivez au budget les créations des 30 places en Maison d'Enfants à caractère sociale et les 20 places en maison parentale dans le centre-Manche, alors que nous savons pertinemment, et nous en avons l'illustration avec la création des unités à Graignes, qu'il faut au moins 3 ans pour aboutir à un tel projet.

En inscrivant uniquement l'application stricte des conséquences financières de la loi Taquet, le budget que vous nous présentez au niveau de l'aide sociale à l'enfance manque clairement d'ambition.

Vous occultez aussi une grande partie des missions de l'aide sociale à l'enfance : vous ne parlez pas des mesures d'accompagnement des familles comme les aides à domicile, de l'intervention des techniciennes d'intervention sociale ou familiale. Que dire, j'en ai honte, du néant concernant la protection maternelle et infantile alors que les agents font un travail remarquable quotidiennement auprès des familles.

Ce qui est également fortement regrettable, c'est le manque d'anticipation et de prospective. Vous nous indiquez dans les chiffres clés que nous avons au 30 septembre 2022, 438 assistants familiaux. Malheureusement, nous n'avons aucune information concernant le nombre d'agents qui partiront en retraite dans les prochaines années, aucuns éléments précis sur les enjeux autour du recrutement et donc de l'attractivité de ce métier ainsi que de la reconnaissance sociale et financière que nous devons avoir envers eux.

Si nous analysons une autre politique importante pour les habitants, celle de l'autonomie, à savoir l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des seniors, nous pouvons nous questionner sur l'ambition que vous avez pour « le bien-vieillir dans la Manche » ou même le manque de perspectives pour les seniors de notre Département en particulier sur le plan de l'accueil en EHPAD ou sur le plan du maintien à domicile. Nous devons aller bien au-delà du recopiage des cahiers des charges de la Caisse natio-

nale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et nous ne devons pas nous limiter à donner d'une main les sommes reçues dans l'autre main par la CNSA.

(Malheureusement, c'est le cas ici encore, lorsque nous lisons votre document budgétaire : la dotation qualité pour le maintien à domicile, l'approche domiciliaire dans les projets d'EHPAD et d'établissements pour personnes en situation de handicap, le déploiement de l'aide à la vie partagée, le développement de l'habitat inclusif...)

Nous devrions investir massivement dans les établissements médico-sociaux, les EHPAD, afin qu'ils soient conformes aux attentes et adaptées pour les nouvelles générations qui vont les intégrer. Au lieu de cela, nous limitons les ambitions des conseils d'administrations des associations ou collectivités territoriales en évoquant que le Département de la Manche n'a pas la capacité financière et je le cite que le « conseil départemental a un budget très contraint ». Il n'a surtout pas assez d'ambitions pour les seniors et les personnes en situation de handicap ; ils ne sont pas un coût pour notre collectivité et ce sont des richesses pour notre territoire.

Concernant la politique de l'insertion sociale et professionnelle, alors que nous devrions avoir une politique volontariste pour accompagner sur mesure les bénéficiaires du revenu de solidarité active, nous constatons que le conseil départemental de la Manche fait l'inverse.

Déjà, il baisse son budget d'environ 1,3 millions d'euros, alors même que le montant du RSA a été revalorisé, mais surtout il ne donne pas suffisamment les moyens aux professionnels de bien accompagner les habitantes et les habitants de la Manche.

Comment comprendre que les bénéficiaires du RSA les plus en difficultés, ceux qui ont une orientation sociale, qui je le rappelle, représente plus de 40% des orientations ne soient pas accompagnés à la hauteur de leurs besoins ?

Comment expliquer cette différence flagrante entre les budgets alloués aux bénéficiaires du RSA selon leurs orientations validées par le Conseil Départemental. N'a-t-on pas la même égalité des chances selon la situation sociale de l'habitant ?

A titre d'exemple, les règles budgétaires 2023 ont été posées ainsi :

- Pour les orientations sociales et les missions locales, c'est un forfait de 280 €/accompagnement qui est versé aux structures
- Pour les orientations socio-professionnelles, c'est aussi un forfait de 640 €/accompagnement
- Enfin pour les orientations professionnelles, c'est un forfait de 630 €/accompagnement

Bien entendu, ces montants sont pour une année d'accompagnement. Alors, comment expliquer ces différences flagrantes ?

En commission départementale RSA, il nous a été expliqué que finalement, l'accompagnement social des habitants ne nécessitait, sauf exceptions bien sûr, que 4 rendez-vous par an avec l'habitant. 4 rendez-vous... Comment voulez-vous bien accompagner les personnes, les sortir de leur précarité en si peu de temps... Nous devrions au contraire, mettre le paquet et leur proposer des rendez-vous au moins mensuels pour les sortir de la spirale négative qu'ils subissent parfois.

Au final qui sont sanctionnés ? Les habitantes et les habitants qui n'ont pas l'accompagnement suffisant et nécessaire. Qui sont aussi sanctionnés par ce système ? Ce sont aussi les CCAS qui accomplissent leur mission de service public et d'accompagnement inconditionnel. Bien entendu, les travailleurs sociaux, par conscience professionnelle, accueillent et accompagnent les personnes bien au-delà des quotas fixés par le conseil départemental.

Aujourd'hui, l'union départementale des CCAS de la Manche tire la sonnette d'alarme face à ces décisions ubuesques et incompréhensibles du conseil départemental.

Aujourd'hui, le subventionnement relatif à l'exercice de la mission ne couvre pas le coût réel alors que cette compétence relève de par la loi du conseil départemental. En effet, le financement du Département s'élève à près de 35 000€ pour un ETP, tandis que le coût moyen d'un ETP de travailleur social au sein, par exemple d'un CCAS, s'élève à plus de 47 000€. De ce fait, le reste à charge du CCAS s'élève en moyenne à 12 000€ par ETP.

Qui est aussi sanctionné ? Le professionnel qui s'engage au quotidien, pour accompagner, du mieux qu'il peut, les habitantes et les habitants qui lui ont été confiés par le Département. Comment comprendre que les professionnels notamment travaillant dans les CCAS ou nos centres médico-sociaux doivent accompagner 140 personnes en même temps. C'est finalement 15 minutes par personne et par semaine...

L'objectif 2023, inscrit dans la maquette budgétaire, est la diminution de 150 foyers allocataires. Ce chiffre, estimé au doigt mouillé, ne correspond pas à la réalité et aux évolutions réglementaires envisagées par le Gouvernement. Je parle ici de la réforme de l'assurance chômage qui va s'appliquer à partir du 1er février 2023. Cette réforme injuste qui va faire des dégâts considérables. Je ne vais pas reparler de la réforme des retraites.

Selon l'économiste Anne Eydoux, la révision de l'assurance chômage « organise le basculement d'une part croissante des chômeurs

et des chômeuses vers les minima sociaux et la solidarité familiale. »

L'Unedic a confirmé que près d'1,4 millions de demandeurs d'emploi seront concernés par la réforme. On rentre dans une forme de trappe à pauvreté. Beaucoup de personnes vont devoir demander le RSA. Ce qui alourdira mécaniquement la charge des Départements qui subissent déjà le désengagement de l'État.

Notre conseil départemental devrait également se poser plus la question de l'accès aux droits. Comme l'UDAF de la Manche le souligne, un grand nombre de personnes, surtout les plus vulnérables, ne font pas valoir leurs droits. En France, 30 % des bénéficiaires du RSA ne font pas la demande. Selon une étude de la Drees de février 2022, en moyenne, un tiers des foyers éligibles ne bénéficient pas du Revenu de Solidarité Active (RSA) chaque trimestre. Les raisons du non-recours sont variées mais impliquent souvent des difficultés liées aux démarches administratives.

Certaines personnes sont éligibles à des aides sociales mais ne font pas les démarches pour les percevoir, faute d'information ou découragées par les démarches à effectuer avec les administrations ou liées au numériques.

Nous pouvons également parler de la crise énergétique qui impacte les habitants les plus précaire financièrement, qui ont des factures qui augmentent, et qui habitent aussi, pour beaucoup, dans des passoires thermiques, notamment dans un parc HLM vieillissant. Ce sujet de la flambée des prix nous préoccupe beaucoup. Comme le dit, Annick GODEFROY, présidente de la SA HLM les cités cherbourgeoises, « il y a de quoi en faire des cauchemars. » Le fonds social logement, financé par nos communes et nos bailleurs sociaux, doit être revu en profondeur pour répondre aux demandes croissantes.

Concernant la fiche budgétaire des services sociaux, elle est totalement incomplète. Elle n'aborde que les questions de lutte contre

les violences intrafamiliales. Sur ce sujet, les acteurs du territoire ont de grandes attentes pour lutter contre ce fléau. Nous en parlons régulièrement dans cet hémicycle ! Malheureusement, les promesses réitérées à de nombreuses reprises n'ont pas été tenues :

Par exemple, le fonds concernant l'appel à projet départemental pour soutenir les associations luttant contre les violences intrafamiliales a baissé de 40% par rapport aux annonces faites l'année dernière et même inscrit dans les orientations politiques et stratégiques du Conseil Départemental.

Les acteurs, les habitantes et les habitants attendent non des paroles mais des actes concrets.

Texte



Vidéo



Rapport 5.02 > BUDGET PRINCIPAL 2023

27/01/2023

Intervention de Stéphanie Coupé

> Collèges, jeunesse



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Par cette prise de parole, nous souhaitons dire que nous regrettons que le budget alloué à la jeunesse, à l'éducation et aux sports n'ait pas

simplement été maintenus. Notre budget global, encore en augmentation cette année et l'absence des contraintes liées au pacte de confiance pouvaient nous laisser penser que vous n'auriez pas porté vos réductions sur une compétence si importante du Département.

La jeunesse est un enjeu stratégique et transversal pour notre territoire. Au moment où les chiffres de la démographie nous montre le manque d'attractivité de La Manche pour les jeunes, quel signe envoyons-nous aujourd'hui aux jeunes et à leurs familles ? Cette jeunesse on la retrouve au titre de l'Éducation, de la Solidarité, de la culture ou encore du sport.

Pourtant, dans le projet politique, nous avons l'impression que le département voulait offrir les moyens d'une ambition de réussite éducative pour chaque élève. Les chiffres en augmentation pour les collèges sont en trompe l'œil dans le sens où nous

accompagnons les surcoûts dus à l'inflation et à la flambée du prix des énergies. Nous avons l'obligation de fournir aux collèges les moyens de fonctionner. Pour le reste, on reste dans le flou, voire on constate le manque d'ambition. Il est quand même indiqué que le budget de fonctionnement pour les collèges est en baisse de 193 000 euros. Vous mettez pourtant en avant une inscription de crédits supplémentaires pour l'accompagnement des parcours d'éducation artistiques et culturelles (PEAC), nouvelle ambition dans le cadre du projet de mandature. Comment ne pas s'interroger quand on lit que seulement 10 000 euros supplémentaires sont inscrits pour le PEAC. Doit-on rappeler que, la Manche, c'est 52 collèges publics et 16 collèges privés, c'est 22 500 élèves Si on fait un petit calcul, cette augmentation ne représente pas lourd, c'est 0,44 cts par élève. Belle ambition !

Que dire, des moins 75 000 € pour l'accompagnement des initiatives pédagogiques. Que dire de la baisse de l'aide à la gratuité alors que de nombreuses familles expriment des difficultés à régler la cantine, et que nous sommes en pleine crise sociale. Vous annoncez l'ambition d'une restauration de qualité basée sur le bon, le bio, le local et vous proposez seulement 50 000 euros supplémentaires pour acheter un logiciel de gestion. Il n'y a pas de prise en compte de

l'inflation sur les denrées pour la restauration. On en reste aux mêmes objectifs qu'il y a plusieurs mois, qui voyaient déjà la baisse du coût repas en production pour certains collèges. Avec l'inflation, que va-t-il rester dans les assiettes des collégiens ?

Enfin, nous nous inquiétons de la Baisse de la bourse d'aide à la mobilité pour les jeunes. Comme elle est peu utilisée, on aligne le budget sur le réalisé. Par contre, vous ne cherchez pas à développer le dispositif, on ne remet pas en question les modes d'intervention. Après 2 ans de covid pendant lesquelles les jeunes ont souffert, notre seule réponse c'est de stopper les actions ou baisser les budgets. Pour rappel, le manque de mobilité est un axe prioritaire de l'éducation nationale car c'est le frein majeur pour les jeunes d'accéder aux études supérieures.

Parlons maintenant du budget sports et jeunesse.

Alors que vous écrivez que le département s'engage dans deux actions d'envergure relatives à l'attractivité du territoire et en faveur du sport de Haut niveau, la hausse du budget de fonctionnement est limitée à 85 200€ entre 2022 et 2023 grâce à un effort important sur plusieurs dispositifs. Alors que la finalité de la politique sport du département est d'accompagner l'amélioration des conditions d'un pratique sportive de qualité

pour tous et de favoriser la pratique sportive au plus haut niveau, alors que le département dit soutenir l'accès à la pratique du plus grand nombre, alors que le contexte est à la reprise des activités sportives nous relevons moins 48 000€ pour l'investissement dans ce domaine. C'est donc certains dispositifs qui se verront moins dotés et pénaliseront la jeunesse, les associations. Par exemple, cet effort réalisé portera sur la baisse des subventions pour les activités

nautiques, c'est moins pour le dispositif permettant l'achat de véhicules pour les transports pour les associations, c'est une baisse des subventions de soutien aux investissements pour les activités sportives olympiques, c'est une baisse des inscriptions budgétaires pour le dispositif manche ambition jeunes auprès des collectivités et des associations.

Des choix ont donc été faits dont celui de s'appuyer sur le réalisé 2022 pour les ins-

criptions budgétaires 2023. Si certaines aides n'ont pas été utilisées, il faut aussi se demander pourquoi et prendre en compte un besoin d'accompagnement ou de simplification de nos procédures.

Texte



Vidéo



Rapport 5.02 > BUDGET PRINCIPAL 2023

27/01/2023

Intervention de Dominique Hébert

> Contrats de territoire



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Je suis membre du groupe de travail sur les politiques de soutien aux territoires. Je ne peux que constater que dans ce groupe, la parole est libre et les

échanges cordiaux afin de définir des arbitrages qui font consensus entre nous sur les projets à soutenir ou non suivant le cadre des FIR, CPS et autre CTM.

Dans la nouvelle contractualisation présentée en juin dernier et que nous avons voté, vous avez ajouté le CPU, Contrat de Pôle Urbain ainsi que la volonté d'augmenter le budget de cette politique d'1 M€ chaque année sur la mandature.

Cette nouvelle orientation est donc intégrée dans le budget prévisionnel 2023 conformément à vos annonces.

Mais, lors de la commission Appui aux Territoires, nous avons eu des échanges sur la possibilité des 5 villes qui entrent dans le nouveau CPU de pouvoir aussi bénéficier de financements dans le CTM (Contrat Territoire Manche) via leur EPCI sur des projets dont ces 5 villes ont la maîtrise d'ouvrage.

Visiblement, l'administration et la majorité ne sont pas sur cette ligne. Sur ce point, Monsieur le Président, nous avons un désaccord profond, notre groupe considère que ces 5 villes doivent pouvoir avoir accès à des financements du CTM pour leurs propres projets comme aujourd'hui, comme les autres villes du département et cela en plus des financements issus du CPU.

Permettez-moi de vous apporter quelques arguments pour étayer la demande de notre groupe.

Tout d'abord, vous avez souhaité créer ce CPU afin d'avoir un échange direct avec les 5 plus grandes villes urbaines du département et afin de vous assurer qu'elles aient accès aux aides financières du département car ces villes centres portent souvent des

charges de centralité qui bénéficient à l'ensemble des habitants des EPCI.

Dans le même temps, vous avez souhaité pour corriger certains constats faire évoluer les contrats de territoires en offrant plus d'autonomie et plus de souplesse pour les collectivités.

Enfin, lors de vos vœux de ce mois de janvier, Monsieur le Président, vous avez affirmé que ce nouveau Contrat de Pôle Urbain serait un plus pour les 5 villes concernées.

Ces 3 objectifs nous ont semblé sains et plutôt aller dans le bon sens.

C'est donc bien dans ce cadre et avec ces objectifs, confirmés par les réponses aux questions que nous avons posées en commission Appui aux Territoires du mois de juin sur la possibilité pour les 5 villes versées dans le nouveau CPU de pouvoir cumuler les financements en ayant aussi la possibilité d'accéder au Contrat de Territoire Manche de leur EPCI.

En résumé et pour être clair, car cela peut apparaître technique et un peu obscur. Notre groupe vous demande que ces 5 villes puissent financer leurs investissements par le biais du CPU dans le cadre d'un dialogue avec le département et financer leurs investissements via le CTM dans le cadre d'un dialogue avec leur EPCI.

Principe qui établirait l'autonomie et la souplesse que vous avez réclamé de vos vœux. C'est bien dans ce cadre que nous avons voté la nouvelle contractualisation au mois de juin dernier.

Sauf que cela ne se vérifie pas dans la mise en œuvre de cette politique lors des premières réunions de construction de ces futurs contrats de territoires.

Je vous le dis, Monsieur le Président, comme nous le ressentons. Notre groupe estime avoir été trompé au mois de juin lors de la présentation de cette nouvelle contractualisation..

Sur mon canton et ceux de plusieurs de mes collègues, y compris de la majorité départe-

mentale, la ville de Cherbourg en Cotentin dans ce futur contrat, si vous refusez notre proposition, perdra 1,24 M€ en comparant avec le montant prévisionnel du contrat actuel.

Où est le plus annoncé lors de vos vœux Monsieur le Président ?

Comment devons-nous interpréter le discours de vos vœux ? Dans ces conditions, quel crédit pouvons-nous porter à vos autres annonces et autres promesses ?

Mes chers collègues, nous sommes des élus issus de nos cantons, évidemment nous devons dans cette assemblée y défendre leurs intérêts. Mais nous sommes avant tout des élus du conseil départemental de la Manche et donc des représentants de tout le département.

Nous devons à ce titre veiller à ce que nos politiques soient équitables pour tous les habitants du département, équitables pour toutes ses collectivités, communes et EPCI. Equitable, ne veut pas dire égalitaire. Et donc je comprends que sur les CPS nous affichions des montants calculés à raison de 200€/habitant et que sur les FIR ce soit sur une base de 100€/habitant. Sur ces 2 contrats, les montants diffèrent d'une catégorie de commune à l'autre, mais au sein de chaque catégorie, le montant par habitant est le même sur l'ensemble du territoire de la Manche.

Monsieur le Président, pourquoi n'avons-nous pas la même équité sur les 2 autres contrats ?

J'ai fait quelques calculs en cumulant les montants globaux CPU+CTM/habitant pour comparer les montants/habitant distribués sur chacun des territoires. C'est la méthode que vous avez employé pour les CPS et les FIR.

Voilà ce que cela donne (tableau 1).

Les montants varient du simple au double, de 91,01 à 45,20, au détriment principalement de Granville Terre et Mer et de l'Agglomération du Cotentin.

EPCI + 5 communes	Enveloppe socle CPU + CTM	€/ habitant
Côte Ouest Centre Manche	1 996 090 €	91,01 €
Mont Saint Michel Normandie + Avranches	7 876 712 €	89,90 €
Villedieu Intercom	1 263 601 €	80,76 €
Saint-Lô Agglo + Saint-Lô	3 968 159 €	69,55 €
Baie du Cotentin	1 700 506 €	62,92 €
Coutances Mer et Bocage + Coutances	2 896 775 €	60,63 €
Granville Terre et Mer + Granville	2 225 049 €	50,19 €
Cotentin + Cherbourg	8 073 105 €	45,20 €

Tableau 1

J’ai fait le même calcul sur les montants alloués aux 5 villes du CPU, voilà ce que cela donne (tableau 2)

Ville urbaine	Enveloppe socle	€/ habitant
Coutances	1 000 000 €	119,33 €
Avranches	1 000 000 €	97,30 €
Granville	1 000 000 €	79,63 €
Saint-Lô	1 500 000 €	78,10 €
Cherbourg-en-Cotentin	2 500 000 €	32,13 €

Tableau 2

Toutes les villes sont situées entre 80 et 120 € environ, sauf Cherbourg en Cotentin à 32 € ! Que vous ont fait Cherbourg en Cotentin et le Cotentin Monsieur le Président pour être autant maltraitées ?

Mes chers collègues, parmi vous il y a des maires, des adjoints ou des conseillers municipaux des 129 communes du Cotentin, des 32 communes de Granville Terre et Mer, des 49 communes de Coutances Mer et Bocage, des 23 communes de la Baie du Cotentin qui ont entre 30 et 50 % de moins en soutien financier que les autres territoires. Comment allez-vous l’expliquer à tous ces élus de vos cantons et des ces EPCI ?

Et je vous rappelle que les élus de ces 233 communes, plus de la moitié des communes que compte le département, ce sont de grands électeurs en leur sein.

Monsieur le Président, afin de corriger ces écarts entre les territoires, notre groupe vous demande d’une part de permettre le cumul de financement de projets sous maîtrise d’ouvrage des villes via le CPU et via le CTM dès lors que c’est en accord avec leur EPCI. Ainsi, vous respecterez votre promesse des vœux que le CPU soit un plus pour les 5 villes et que cette nouvelle contractualisation apporte de plus d’autonomie et de souplesse pour les collectivités.

Et d’autre part, que l’augmentation budgétaire annuelle d’un million d’euro sur toute la durée du mandat soit consacrée à gommer les écarts que je viens de vous démontrer.

Ainsi, Monsieur le Président, vous piloterez une contractualisation équitable sur l’ensemble du département de la Manche, cela montrera que vous êtes un président et nous des conseillers au service de l’ensemble des collectivités et non en faveur de quelques-unes au détriment des autres.

Texte



Vidéo



Intervention de Thierry Letouzé

> Nature et infrastructures



Monsieur le président, chers collègues,

Je vais tenter d’apporter une critique constructive à la proposition de budget concernant les compétences de la commission Nature et

infrastructure.

Je sais que l’écriture de ce genre de document n’est pas un exercice facile et vous avez voulu, cette année, passer d’un rapport austère à quelque chose de visuel, plus pédagogique aussi parfois. Mais est-ce là l’essentiel. Car, au-delà, il ne faut pas que la présentation cache le fond. Et ici, pour détourner l’attention d’un projet politique qui manque, à certains égards, de substance, on a bien senti la tentation d’utiliser des phrases un peu convenues voir sorties de leur contexte. On en trouve au détour de chaque page, ou presque

Exemple : Assurer la sécurité des usagers, on la retrouve souvent cette phrase, c’est bien, projet politique ambitieux, je me demande souvent quand je vois ce genre de phrase, qui pourrait écrire le contraire ? Qui pourrait faire un choix politique autre ?

Concernant la sécurité des usagers, ce n’est pas un choix, c’est une mission. Il en va de même pour le EPI pour les agents du département, ça c’est le code du travail qui vous l’impose en tant qu’employeur.

Par contre, c’est vrai, quand il est écrit « Développer le réseau routier au travers de grand projet » ça c’est un choix politique, on pourrait très bien imaginer être dans un monde avec un futur climatique incertain, et faire un autre choix.

Ces objectifs politiques sont pour le moins confus et vous me permettrez de ne pas réagir davantage à ce que l’on trouve dans votre exposé, mais plutôt à ce que l’on n’y trouve pas !

Je suis certain que vous avez détecté la petite pointe d’ironie quand j’imaginais notre futur

climatique incertain... Nous sommes dans ce monde ! Alors je sais, vous allez peut-être me trouver le pessimiste de service, le catastrophiste... Pourtant, ce n’est pas mon intention. Je cherche juste à décrire, avec lucidité, la situation actuelle qui nécessite impérieusement que nous sortions de ces modèles construits après la guerre... S’ils sont encore aujourd’hui la référence culturelle d’une certaine classe dirigeante, nous ne pouvons nier que la succession de crises que nous vivons sont les révélateurs de ces bouleversements qu’il nous convient de regarder en face.

Parlons agriculture,

Quand nos étés seront tous chauds et secs, plus encore que celui que nous venons de vivre, quand nos hivers seront pluvieux au-delà de ce que les sols peuvent absorber, alors le modèle agricole que nous avons développé depuis l’après-guerre ne sera plus tenable, quand le prix des intrants (engrais azoté en tête) aura été multiplié par 50 ou 100, quand nourrir le bétail ne sera

plus possible faute de cout du transport devenu prohibitif, alors notre modèle agricole ne sera plus tenable.

Les conséquences ? Economiques, alimentaires, sociales...

Parlons logement,

Vous connaissez mieux que personne la situation des Manchois les plus précaires, ceux-là même qui auront de plus en plus de mal à se nourrir, ceux-là même qui ont déjà des difficultés à se chauffer, ils seront plus nombreux demain alors que les difficultés, elles aussi, vont aller croissantes.

Les logements qui ont plus de 20 ou 30 ans sont mal, voire très mal isolés. Reprendre l'isolation des logements est un chantier monstrueux mais efficace tant pour le portefeuille que pour le confort d'habitation. Le département doit être présent aux côtés des autres collectivités pour venir à bout de ce chantier au plus vite.

Parlons déplacement,

Nous avons voté un plan vélo il y a quelques semaines, bon, pour le moment nous ne voyons rien de très planifié, mais je suis convaincu que vous nous le présenterez prochainement, alors attendons !

Mais concernant nos déplacements, ne limitons pas notre réflexion à la bicyclette, future électrique, organiser et sécuriser le déplacement à deux roues, très bien, mais le plan se doit d'être plus global plus ambitieux et doit pouvoir répondre la encore aux modifications de nos habitudes de transport, que nous n'aurons pas forcément choisi, et qui la encore auront un impact sur l'économie et sur le social.

Nous aurions pu parler du littoral, du foncier, des populations concernées par la montée des eaux, de la pêche et de tant d'autre sujet ! Mais je vais conclure.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais, je le répète, c'est bien l'énergie qui sera demain le facteur limitant de nos organisations, limitation par le prix mais aussi par la quantité. D'ailleurs, je note que, bien avant nous, nos prédécesseurs s'en étaient déjà fait la réflexion. Ils étaient en avance sur la réflexion, ils ont même essayé de trouver un montage financier innovant pour accélérer cette recherche d'un mix dans notre consommation d'énergie. Nous en parlerons tout à leur car nous aurons le compte rendu du partenariat public privé sur la performance énergétique. A la même époque, ils lançaient une expéri-

mentation sur l'hydrogène... et depuis, qu'avons-nous fait d'ambitieux ? On espérait découvrir officiellement le bilan carbone de notre collectivité à l'occasion de cette session, un bilan qui devrait être un fort outil d'orientation de nos politiques... mais nous attendons encore... et encore.

"Nous allons devoir gérer plus d'emmerde, avec moins de moyens" dit à qui veut l'entendre JM Jancovici, à la fin de ses interventions

Le budget que vous nous présentez n'est pas à la hauteur des enjeux nous ne pourrions que voter contre. Mais entendez votre opposition, c'est un vote contre, mais c'est un vote empreint d'espoir que nous vous proposons. Il y a des solutions pour amortir le changement d'ère et une nouvelle fois nous vous proposons d'y travailler ensemble.

Texte



Vidéo



Rapport 5.02 > BUDGET PRINCIPAL 2023

27/01/2023

Intervention d'Emmanuelle Bellée

> Culture



Cher Président,

J'aimerais attirer votre attention sur un petit, un tout petit, un minuscule point du budget : l'aide au tiers dans la commission attractivité et numérique : un peu moins d'1 637 000€ - en diminution de 50 000€.

L'aide aux tiers, ce sont les subventions destinées aux associations qui créent la richesse culturelle de notre département.

1 637 000€.

Cela représente 0,3% du budget de fonctionnement que vous soumettez aujourd'hui au vote. Autant dire les miettes des miettes. Pour vous donner une échelle, chers collègues, le budget prévisionnel du seul

festival Jazz sous les pommiers en 2022 était de 2 451 000€, soit 800 000€ de plus que le budget annuel du Conseil Départemental pour l'accompagnement de tous les acteurs culturels.

Je veux vous rappeler, Monsieur le Président, qui sont ces acteurs : ce sont environ 250 personnes en CDI, 200 personnes en CDD, 7 000 personnes bénévoles : Ils sont plusieurs milliers à s'investir. Ce ne sont pas, pour la plupart, de grandes structures, mais des petites associations qui reposent sur des bénévoles qui n'espèrent rien de plus que d'animer notre département.

Pourtant leur présence sur le terrain, leur dynamisme, leur compétence sont si peu valorisés, et encore diminués, aujourd'hui, dans ce budget. Eux qui portent l'offre culturelle du département à bout de bras.

Les festivals, les manifestations, les expositions, les concerts et spectacles.

C'est indigne de ce qu'ils nous offrent, Monsieur le Président.

Comment ne pas rappeler ici que la culture n'est pas un accessoire de luxe. Ces personnes sont indispensables pour le développement du territoire - sans même parler des retombées économiques - car elles sont animées par le désir de dépasser notre simple condition d'animal évolué pour devenir humain, faire société.

Merci pour votre attention.

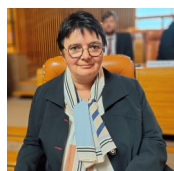
Texte



Vidéo

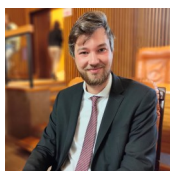


Vos élus



Karine Duval

Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Action sociale



Pierre-François Lejeune

Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Emmanuelle Bellée

Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique

Suite page suivante...

Intervention d'Odile Lefaix-Véron

> Le budget 2023



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Mes collègues ont pu s'exprimer au cours de ce débat sur la présentation par service de ce projet de budget 2023. A la fin de ce débat, je souhaite

revenir sur les grands équilibres du budget que vous nous proposez.

D'abord, un petit retour en arrière... Pour pouvoir comparer, nous allons ajouter, comme cela était fait avant, le remboursement de la dette et les dépenses imprévues au budget total, ce qui nous donne 675 M€. Sur la même base, il y a 5 ans, ce montant n'était que de 556 M€ soit une évolution de +21,5%. Et encore, on ne remonte pas plus loin. En tout cas, depuis que nous sommes élus ici, chaque année, c'est le même refrain... la prudence ! Oui, bien sûr, il ne s'agit pas de jeter l'argent par les fenêtres et d'être dispendieux. Oui, l'argent public n'est pas le nôtre... il ne sort pas de votre poche Cher Président et nous en sommes tous comptables. Ici ou dans nos collectivités, nous avons cette responsabilité d'utiliser au mieux cet argent collectif. Pour autant, vous ne pouvez pas nous faire croire que nous avons des difficultés financières, que nous devons être excessivement prudents pour justifier des baisses de subventions, pour justifier de ne pas accompagner les EHPAD au juste besoin, pour justifier de ne pas donner plus de moyens pour l'enfance en danger et pour nos travailleurs sociaux, pour justifier de ne pas financer les secours à la hauteur du besoin, pour des coupes sombres dans les politiques jeunesse etc... là vous franchissez une ligne rouge. Car, si nous regardons objectivement nos finances, notre département est riche. Arrêtons de nous mentir et de mentir aux Manchoises et aux Manchois. D'ailleurs, il est difficile d'aborder le sujet des recettes de fonctionnement sans avoir l'impression de sans cesse nous répéter...

les droits de mutation, par exemple... A vous entendre, chaque année il faut être prudents... et... chaque année, on constate l'existence d'une cagnotte de plusieurs millions d'euros ! En rapprochant plusieurs pages de ce rapport, on se rend compte que vous vous attendez, en clôture de 2022, à un niveau de droits de mutations identiques à 2021, pourtant années record semblait-il ! On note que l'emprunt d'équilibre 2023 sera au moins baissé, en cours d'année, de 10M€ lorsque nous connaîtrons l'ampleur de cette cagnotte... Oui, au moins 10M€ !

Alors, clairement, dans les équilibres budgétaires, vos priorités politiques apparaissent... il s'agit de consacrer toutes les marges pour l'investissement. Quel affichage ! Si nous regardons d'un peu plus près... que constatons nous ? L'augmentation de budget à budget des dépenses d'investissement, 18M€, correspond exactement à l'augmentation de l'emprunt d'équilibre... Dans ces conditions, on peut afficher n'importe quel chiffre ! Mais, alors, ne dites pas, en même temps, vouloir continuer la maîtrise de l'endettement... Emprunter 90M€ ferait bondir notre encours de dette comme nous ne l'avions pas connu depuis longtemps... effaçant des années de désendettement... Est-ce vraiment cela que l'on veut pour notre Département ? Est-ce cela la sobriété ? Est-ce cela la prudence ?

Votre budget marque cette volonté de transférer massivement les dépenses de nos compétences de fonctionnement vers l'investissement. Il n'est pas dans notre intention de dire que l'investissement n'est pas important, mais il faut trouver un juste équilibre. En effet, la loi nous a donné la compétence de l'action sociale. Et, oui, c'est vrai, notre compétence principale génère des dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas des dépenses « nobles » qui seraient l'investissement et des dépenses moins valorisantes. Ce sont nos missions, nos compétences et les besoins de notre population qui devraient guider nos choix. En plus, nous ne sommes pas nés

de la dernière pluie ! On se doute bien que, certaines années, il convient d'un peu plus flatter les élus locaux... en subventionnant fortement les projets portés par les collectivités. Je n'irai pas plus loin dans cette démonstration, il est simplement dommageable que cela se fasse au détriment des besoins réels, sociaux en particulier.

D'autant plus qu'en continuant d'évoquer les recettes, nous sommes surpris que, dans votre prévision, les rentrées liées aux taxes sur les produits énergétiques ne soient pas revues à la hausse... Avec le maintien à un niveau très élevé du coût des énergies, avec la disparition de la ristourne et les perspectives 2023... il y a probablement une sous-évaluation de ces recettes. D'un autre côté, multiplier par 2,5 les dépenses imprévues laisse une bonne marge de manœuvre.

Lorsque l'on met tous ces éléments bout à bout, on se demande ce qui justifie les baisses de subventions, d'avoir autant rogné sur les dispositifs en direction des jeunes, ce qui justifie de ne pas mettre des moyens supplémentaires là où cela est nécessaire, dans un contexte inflationniste...

A travers les différentes interventions de mes collègues et de ces quelques éléments, nous en arrivons à la conclusion que nous sommes vraiment loin d'une utilisation des finances départementales pour soutenir les politiques qui sont pour nous prioritaires. Sur ces grands équilibres, nos choix seraient fondamentalement différents pour largement améliorer, en particulier, le service rendu à nos concitoyens. Nous voterons donc contre ce budget 2023.

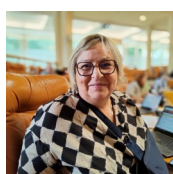
Texte



Vidéo



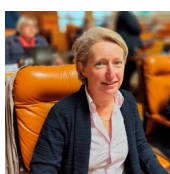
Vos élus



Frédérique Boury

Les Pieux

Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé

Cherbourg-En-Cotentin 5

Commission :
Appuis aux territoires



Dominique Hébert

Cherbourg-En-Cotentin 4

Commission :
Appui aux territoires

Suite page suivante...

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Revalorisation salariale des aides à domicile



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Nous trouvons, notamment dans ce rapport, la réponse du conseil départemental de la Manche à la question importante de la nécessaire compensation par

notre collectivité, de la revalorisation salariale obligatoire des aides à domicile employées par les centres communaux d'action sociale, dans le cadre du service public du maintien à domicile des seniors.

Il a fallu regarder les petites lignes des annexes.

Cette revalorisation salariale était nécessaire et nous l'appelons de nos vœux.

30 000€, c'est la somme qui nous est proposée aujourd'hui de verser forfaitairement à chacun des CCAS de Saint-Lô et de Cherbourg-en-Cotentin. Forfaitaire, c'est-à-dire sans critères... sans évaluation préalable... sans concertation... alors même que le nombre d'heures effectuées par les deux CCAS est très différent ! 30 000€, c'est par exemple, pour un des deux CCAS, un reste à charge pour cette revalorisation de 70 000€... Ce qui entraîne un déficit total pour le CCAS de Saint-Lô de 177 170€ et un déficit pour le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin de 300 940€. Alors, qui va payer ce déficit ?

Face à cette proposition, nous sommes fortement inquiets. Il s'agit d'un positionnement discriminatoire vis-à-vis des services d'accueil et d'accompagnement à domicile (SAAD) portés par les CCAS des communes de notre territoire départemental. Alors, vous nous répondez que la loi ne vous l'impose pas... contrairement à l'avenant 43 pour compenser la revalorisation des SAAD à statut associatif. Vous nous répondez aussi que le conseil départemental ne va pas se substituer à l'Etat... et qu'il doit prendre ses responsabilités des décisions qu'il acte...

Pourtant, comme nous l'avons déjà rappelé, certains Départements, ont fait le choix de cette compensation intégrale ! Par exemple, les conseils départementaux d'Ile et Vilaine

et des Landes ont pris des délibérations en ce sens. Ils l'ont fait compte tenu du contexte de tension dû aux difficultés de recrutement et aggravé par l'inéquité de traitement liée aux statuts suite aux mesures agréées par l'Etat en faveur des SAAD du secteur associatif. Ils ont donc décidé d'apporter un soutien financier car ils savent que c'est bien leur compétence et que c'est un enjeu fort. A fortiori, car il s'agit du maintien du service public de proximité.

Le bien-vieillir dans la Manche et l'amélioration de la vie quotidienne des seniors sont des enjeux essentiels voire primordiaux pour aujourd'hui comme pour demain. L'INSEE, dans son étude, rappelle qu'à horizon 2070, la part des seniors va continuer d'augmenter. Elle pourrait atteindre près de 40% de la population dans la Manche.

Au cours du vieillissement, le maintien à domicile chez soi est essentiel. Pour qu'ils puissent rester à leur domicile, les seniors ont besoin d'être aidés régulièrement pour les activités de la vie quotidienne en raison de leur âge ou d'un problème de santé.

Concrètement, l'aide à domicile accompli est au cœur du dispositif de maintien à domicile. On peut rappeler, par exemple, qu'elle amoindrit la probabilité d'être contraint d'aller en EHPAD de 6% tout en augmentant la probabilité d'être en meilleure santé mentale et physique. Sur un autre volet, celui des finances publiques, la diminution des hospitalisations d'urgence réduit les coûts en matière de protection sociale.

Nous voyons bien que le modèle de favoriser le maintien à domicile est vertueux. Cependant, ce secteur traverse une grave crise, malheureusement prévisible... Nous tous, élus locaux, nous sommes interpellés tous les jours par des familles qui ne savent plus comment faire... Les témoignages se multiplient. Ils sont perdus, ils se demandent comment maintenir leurs parents, leurs grands-parents à leurs domiciles. L'auxiliaire de vie est la seule aide qui leur permettrait de rester chez eux. Ceux appelés parfois les invisibles du médico-social et qui chaque jour accompagnent nos seniors sont

épuisés. Les raisons sont multiples : le manque de considération du métier, pourtant les aides à domicile étaient les premiers de cordée pendant la crise sanitaire ; les salaires versés insuffisants ; la dureté, la pénibilité physique et moral du travail ; les temps partiels subis ; le manque parfois de soutien ; et donc un manque d'attractivité du métier...

Dans son livre blanc sur l'autonomie, l'union nationale des centres communaux d'action sociale expose également les difficultés propres aux SAAD territoriaux qui sont pour certains en « situation critique ». La cause principale : le coût de revient des services n'est pas couvert par le niveau de tarification.

Surtout, les spécificités des services rendus et la prise en charge de bénéficiaires en situation sociale complexe et précaire par les services gérés par des CCAS/CIAS ne sont pas suffisamment pris en compte.

Face à ces éléments objectifs, il ne faudrait pas que le Conseil départemental favorise une forme de concurrence déloyale entre les SAAD.

Alors, que les différents rapports de ces dernières années montrent la nécessité d'une politique publique de soutien à l'autonomie des seniors, ambitieuse et source de progrès en termes d'équité dans l'accès aux services et aux prestations, vous faites le contraire.

Nous vous demandons solennellement de compenser intégralement les revalorisations salariales des SAAD portés par les CCAS. Vous avez les finances publiques nécessaires pour mettre en place cette compensation intégrale. C'est un choix politique. Prenez-le !

Si vous ne retenez pas notre amendement sur ce point précis, nous nous abstiendrons.

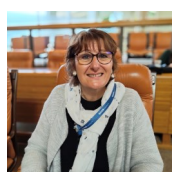
Texte



Vidéo



Vos élus



Odile Lefaix-Véron

Cherbourg-En-Cotentin 4

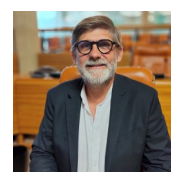
Commission :
Affaires générales



Gilles Lelong

Cherbourg-En-Cotentin 5

Commission :
Attractivité et numérique



Thierry Letouzé

Cherbourg-En-Cotentin 2

Commission :
Nature et infrastructures

Intervention de Karine Duval

> Quel modèle d'EHPAD voulons-nous favoriser ?



Lors de la commission action sociale j'ai abordé la problématique des EHPAD en posant une question tout en sachant que je connaissais déjà la réponse que nous apporterions collectivement à savoir

que nous ne voulons pas le seul modèle proposé aux manchois soit le service privé lucratif avec pour une partie les scandales que nous connaissons tous.

Je voulais cependant avec vous évoquer certaines lignes qui concernent le financement des ehpad privées à but non lucratif.

Je m'explique en quelques mots :

Une revalorisation a été votée en décembre 2022 pour les personnels des EHPAD privés à but non lucratif pour la convention cc 1951.

Elle s'élève à 3% (au passage le point d'indice sur lequel on nous demande de délibérer n'est pas juste il est passé de 4,447 à 4,58 en décembre 2022 avec une rétroactivité au 1er juillet 2022)

Nous proposons une augmentation des dépenses afférentes au personnel de 1%

Sur le tarif hébergement fixé à 56 euros on vote 2% d'augmentation mais on le dit faudra atteindre 62 euros pour les nouveaux établissements et ceux qui seront rénovés

Car tout augmente ; les charges de personnel ; les denrées les fluides, l'inflation. Alors comment les associations privées à but non lucratif vont-elles résister ?

- En baissant la qualité des services ?
- En rognant sur le personnel ? impossible car l'on a du mal à en trouver du personnel et le payer moins est inenvisageable quand on sait le manque d'attractivité pour ces métiers de service
- En n'étant plus habilités à l'aide sociale et faire peser l'augmentation sur les résidents ?

Certains se posent la question et c'est triste car encore une fois ce sont les plus démunis qui seraient punis.

On arrive au bout d'un système de financement des établissements EHPAD qui ont vu leur mission changer

Alors aujourd'hui un seul choix aurait pu se poser : Passer à 62 euros le tarif hébergement et supporter pour le département une

dépense d'un million d'euros pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale ?

Peut-être aurions-nous pu augmenter les dépenses afférentes au personnel à 2% (et non pas à 1%) et la tarification de journée à 6% (en non pas à 2%) pour ne pas mettre en difficulté certains établissements et voir se dégrader le service rendu.

Alors gageons que dès demain nous réinventerons un autre modèle qui pourrait voir disparaître cette tarification à la journée pour que vieillir ne se résume pas à un acte de tarification

Bien sûr nous ne voterons pas cette délibération pour les mêmes raisons que précédemment

En accord aussi avec notre vote contre le PRIAC.

Texte



Vidéo



Intervention de Thierry Letouzé

> Imaginons l'avenir des liaisons vers les îles avec les acteurs locaux.



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Avouons-le, à la lecture de ce rapport, et en particulier de sa conclusion, nous avons été surpris. C'est vrai, à titre personnel je n'ai pas beaucoup de

recul sur ce sujet, mais j'ai questionné les élus plus aguerris, j'ai essayé de remonter un peu le fil de l'histoire de ce projet... et de voir, dans un rapport, après plus de 10 ans de soutien inconditionnel au principe de cette intervention publique, comment tous les arguments étaient retournés en la défaveur du maintien des lignes m'a surpris. C'est là que l'on voit comment la présentation d'un sujet, quel qu'il soit, a sa part de subjectivité ! Je pense même que notre prestataire, qui vous a fourni nombre d'éléments factuels, sera étonné de voir comment ils sont retournés contre lui et contre le maintien de son activité.

La surprise est venue aussi de la découverte du bilan d'activité. Il semble bien, si on corrige de la déconvenue de l'arrêt d'un bateau en pleine saison, que notre prestataire était dans l'objectif initial demandé. Alors, dans cette logique, pourquoi, sans plus d'éléments de recul, vouloir, dès maintenant acter l'arrêt de ce service. D'autant plus que ledit prestataire a montré, semble-t-il, son professionnalisme, son adaptabilité et sa bonne gestion en répondant aux impératifs de réduction de la masse salariale par exemple. Et puis, entre nous, on le sait bien... DNO doit composer avec un matériel qu'il n'a pas choisi, des bateaux que nous lui louons et qui ne sont pas, vous le reconnaissez, des plus adaptés à ce service... trop grands, trop contraignants, trop vieux etc etc ! La mauvaise « composition » vient aussi d'un certain nombre de difficultés avec nos amis Jersiais, qui, depuis l'existence de ces lignes n'ont jamais facilité l'accueil dans leurs ports... sans parler qu'il n'a jamais été question pour eux de participer alors qu'ils sont les principaux bénéficiaires de cette

offre. S'ajoute aujourd'hui la contrainte du passeport.

C'est d'ailleurs un peu là le nœud du problème. Car, au-delà de la surprise à la lecture de ce rapport, se posent en effet de vraies questions de fond... Est-ce au Conseil départemental d'assurer ce service ? – pour rappel, nous ne sommes pas là dans la continuité territoriale mais bien sur une activité de transport de passagers à l'étranger. Quel modèle économique ? Quel intérêt pour le Département ? Comment justifier notre intervention dans le sens où il s'agit de transporter des touristes à l'étranger ? Etc. Oui, 200 € d'argent public départemental par passager, c'est beaucoup trop ! Et ce n'est pas nous, qui réclamons le recentrage sur nos compétences qui allons dire le contraire. D'ailleurs je crois que ça fait bien des années que nos prédécesseurs le disent. Les liaisons maritimes ont toujours été un marqueur de dépenses superflues auxquelles il fallait arriver à mettre un terme.

Pour autant, comment comprendre la brutalité de ce rapport. J'ai retrouvé, pour préparer

Séance plénière du Conseil départemental > 27 janvier 2023

cette séance, une intervention de notre collègue Frédérique Boury à la fin du mandat précédent, où des questions se posaient déjà. Elle demandait à ce qu'un groupe de travail se mette en place pour étudier plusieurs modèles économiques et plusieurs scénarios. On est encore bien loin de ce travail collaboratif. Aujourd'hui, c'est le couperet sans même que les élus locaux aient eu leur mot à dire, ait été, ne serait-ce que prévenus... On n'a même pas regardé si le financement pouvait être partagé, avec le privé pour les futurs bateaux par exemple,

avec d'autres collectivités ayant la compétence tourisme, pour le fonctionnement. Qu'en disent et que sont prêts à proposer les élus du Granvillais, de la côte des Isles, du territoire des Pieux, du Cotentin ? Si eux trouvent un intérêt dans ces liaisons, sont-ils prêts à s'investir ?

De manière plus générale, nous comprenons qu'il faille chercher là où nous pouvons nous recentrer et en terminer avec des dépenses disproportionnées. C'est pourquoi, à la majorité du groupe, nous allons voter pour ce rapport avec néanmoins beaucoup

de regrets qu'il n'y ait pas eu un approfondissement des scénarios possibles, qu'il y ait un manque évident de concertation et que la méthode soit si brutale.

Texte



Vidéo



Rapport 3.04 > Centres médico-sociaux de Cherbourg-en-Cotentin - Travaux d'aménagement - Etudes de faisabilité

27/01/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Avoir une vision globale des CMS implantés sur le bassin Cherbourgeois



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Vous nous présentez une délibération pour approuver les études de la faisabilité pour les centres médico-sociaux de Cherbourg-en-Cotentin (La Hague)

et d'Avranches.

Nous saluons le fait que vous preniez ce sujet à bras le corps car les nouveaux recrutements ont accentué, car le besoin était déjà existant, la nécessité de travaux d'adaptation et de la création de surfaces supplémentaires.

Mais, pour le CMS du territoire de solidarité de Cherbourg-Hague et c'est là que le bât blesse, vous avez fait un projet hors sol, sans concertation avec les équipes de terrain. Ces retours nous ont été faits par les professionnels que nous rencontrons régulièrement lorsque nous allons aux commissions locales. Même si le bâtiment que vous envisagez est situé à 200 mètres. Votre projet entraîne de nombreux risques. Ces risques nous les connaissons, car ce sont ceux qui sont vécus

aujourd'hui par les équipes du CMS du territoire de solidarité de Cherbourg-Val-de-Saire et qui ont été rédigé dans le diagnostic des besoins et plan d'actions spécifiques conduit par l'ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) Normandie.

Il était évoqué les difficultés liées notamment à la mise en place des multisites.

La proposition des professionnels de terrain était la mise en place d'un nouveau CMS à l'espace René Lebas, ancien site de l'hôpital maritime, propriété de notre conseil départemental, géré par la SHEMA, que nous finançons annuellement sur notre budget à hauteur de près de 500 000 €.

Cet équipement est dans le secteur du quartier prioritaire politique de la Ville Charcot-Spanel, qui va être profondément transféré dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, appelé communément NPRU, portés par les collectivités locales comme l'agglomération du Cotentin et la Région et surtout les bailleurs sociaux comme la SA HLM du Cotentin, les Cités Cherbourgeoises, Presqu'île Habitat ou

même Manche Habitat, l'Office public départemental d'HLM de la Manche...

Bien entendu ce projet doit être envisagé avec le maintien d'antennes notamment pour les permanences de proximité des assistantes sociales polyvalentes de secteur, des puéricultrices et des médecins de PMI.

Ce projet a toujours été refusé, pourquoi ?

Nous aurions pu également avoir une réflexion globale autour du découpage des territoires de solidarité. Je vous rappelle que nous en avons deux sur le ressort de Cherbourg-en-Cotentin. Selon le numéro de rue, vous êtes accompagnés dans deux CMS différents, à trois kilomètres de distance.

Sur d'autres territoires, la problématique du multisite se pose...

Compte tenu de ces éléments, nous voterons contre.

Texte



Vidéo



Calendrier

Séance plénière :

Vendredi 24 mars 2023 Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Commissions permanentes :

- Vendredi 14 avril
- Vendredi 12 mai
- Vendredi 30 juin.

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebok.com/gse.cd50

La lettre

Lettre d'information des élus du groupe de la Gauche Sociale et Écologiste du Conseil départemental de la Manche.

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 3 > mars 2023

Directrice de publication : Karine Duval

En bref

Salon à la ferme



La confédération paysanne organisait, le 16 février, un après-midi d'échanges dans le cadre de leur opération « Salon à la ferme ». Les élus étaient accueillis à la ferme de l'orangerie sur la commune de Le Désert. Il s'agit d'une exploitation laitière bio dotée d'un atelier de transformation de produits laitiers avec vente directe et vente auprès de la restauration collective. Emmanuelle Bellée y représentait le groupe.

Visite des Centres de secours



Les élus sont arrivés tôt ce 6 février au centre de secours de Cherbourg pour assister au premier rassemblement de la journée lors de la prise de garde. Une façon pour eux de s'immerger dans la vie de l'unité. Il était important de pouvoir mieux comprendre, en allant sur le terrain, en rencontrant les acteurs, le fonctionnement du service, la couverture opérationnelle du territoire, les enjeux et les besoins.



D'autant plus (voir ci-contre) qu'une profonde remise en question s'opère liée à l'augmentation des interventions et au non accompagnement financier, à hauteur des besoins, décidés pour 2023. Le 3 mars, les élus ont été reçu au centre de secours de Tourlaville.



Intervention de Gilles Lelong

> Le sous financement des Sapeurs-pompiers !



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Le SDIS de la Manche aura connu en 2022 une année difficile.

Des incendies d'importance en raison de la sécheresse, mais aussi et surtout une augmentation exponentielle des aides et secours à la personne avec un certain nombre hors champ des compétences, même si ce terme doit sembler bien abstrait aux manchoises et aux manchois qui font appel au corps des sapeurs-pompiers. Le contexte, vous le connaissez tous, pénurie chronique du nombre de médecins tant en milieu rural qu'urbain, multiplication des carences ambulancières, pénurie des personnels en milieu hospitalier, ajouté à cela une crise des vocations dans le volontariat, autant de raisons qui ont mis et continue à mettre en grande tension le SDIS de la Manche. Pour rappel, le nombre d'interventions est passé de 34.599 en 2021 à 40.862 en 2022, soit une augmentation de plus de 18%.

Face à ce constat très inquiétant, nous aurions pu penser que le conseil départemental avait pris la mesure de ces problèmes en accordant au SDIS un budget à la hauteur des enjeux qui nous attendent. Et pourtant, à ces difficultés bien réelles, vous avez décidé M. le Président, sous la pression de certains EPCI, d'en ajouter une autre, celle d'une réduction budgétaire avec une inflation non-compensée.

En effet, lors de la présentation du DOB, alors que le besoin montrait une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 7,8%, la participation des collectivités était appelée à croître à hauteur de l'inflation, soit + 6,2%. Malgré cette demande mesurée dans le contexte que nous connaissons, vous avez décidé de ramener cette augmentation à 3,5% pour la part des EPCI mais aussi, plus surprenant encore pour la part départementale. Oui surprenant car, contrairement aux EPCI, le conseil départemental reçoit de l'Etat la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA*) réservée, en partie, aux SDIS qui s'élève en 2023 à 12.399.305€, en augmentation de 692.361€. Non seulement, la participation au SDIS des Conseils départementaux est largement compensée, et comble de l'ironie, cette année, l'augmentation de cette compensation serait supérieure à l'augmentation de notre participation au fonctionnement du SDIS ! La destination de la TSCA sur des financements autres que le SDIS est immorale et s'apparente ni plus ni moins à un hold-up.

Alors que la moyenne du financement des SDIS de catégorie B par les départements s'élève à 55,6%, la part de notre département atteint péniblement les 49,3%, plaçant la Manche en 27ème position sur 36.

A très court terme, cette diminution de moyens va impacter les missions de nos casernes dont certaines subissent déjà un fonctionnement dégradé, notamment en milieu rural. Notre SDIS pourra-t-il encore en 2023 se déplacer sur l'ensemble des interventions comme par exemple, relever les personnes âgées isolées à domicile ? rien n'est moins sûr aujourd'hui. Il a aussi été évoqué, en commission, la fin de la surveillance des plages. Est-ce le chemin que vous voulez prendre ? Il se dit que le SDIS devra compenser cette absence de ressource en ayant recours à l'emprunt ? Est-ce vraiment la solution alors que, nous le verrons, nos finances départementales sont saines, notre département est riche. Quelle signification donnée à ce choix fait de ne pas financer, à hauteur des besoins, les secours... protection indispensable de notre population ?

Face à ce constat, nous demandons que l'esprit de la loi soit respecté et que le Département participe au SDIS à hauteur de l'inflation afin que l'ensemble de ses missions puissent continuer à être accompli sur la totalité de notre département.

Texte



Vidéo



* La TSCA c'est quoi ?

La taxe spéciale sur les conventions d'assurances est un impôt proportionnel qui doit être acquitté sur certaines conventions d'assurance.

Le produit de cette taxe est affecté pour partie aux départements, à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM). Les départements reversent une partie de cette taxe aux services départementaux d'incendie et de secours. Dans la Manche sur les 21 M€ versés par le Conseil départemental au SDIS (fonctionnement + investissement), 12,4 M€ proviennent du reversement de la TSCA soit 60%.